

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 22 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 19 avril 1994 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne

NOR : DEVA0758747A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 90-923 du 11 octobre 1990 modifié relatif à la fixation du classement indiciaire du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 19 avril 1994 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 avril 1994 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

GRADES	ÉCHELONS	INDICES BRUTS ou groupe hors échelle
Ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.	7 ^e échelon	HEA
	6 ^e échelon	1 015
	5 ^e échelon	962
	4 ^e échelon	916
	3 ^e échelon	855
	2 ^e échelon	818
	1 ^{er} échelon	755

Art. 2. – Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1^{er} janvier 2007 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2007.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*
ERIC WOERTH

*Le secrétaire d'Etat
chargé des transports,*
DOMINIQUE BUSSEREAU

*Le secrétaire d'Etat
chargé de la fonction publique,*
ANDRÉ SANTINI